



Règlement de la pêche

Le poisson pêché doit être remis à l'eau.

Deux lignes maximum par pêcheur.

La pêche est autorisée :

- depuis la terrasse de votre cabane
- de votre barque
- du bord de l'étang

La pêche au vif est **INTERDITE**, le carnassier peut être pêché au leurre, à la cuillère, au mort manié...

Quelques points Importants :

- La pêche est réservée aux clients du Village Flottant et doit se pratiquer dans le respect de l'ensemble des cabaneurs.
- Afin de faciliter la livraison des paniers du petit-déjeuner, nous vous remercions de ne pas laisser vos lignes tendues sans surveillance entre 8h00 et 9h00.

Droit de pêche (par jour et par pêcheur)	
Adulte	10 €
Enfant	5 €
Location kit de pêche (par jour et par pêcheur)	
Adulte : canne + monture+ asticots	17€
Enfant : canne + monture+ asticots	12€
Ensemble canne + moulinet + fil	21€

Du matériel et accessoires de pêche sont également disponibles à la vente dans la boutique du Village Flottant.